

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-19-0865 du 05/11/2019

Arrêté du 24 octobre 2019

ARRETE RAPPORTANT ET PORTANT AFFECTATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE
DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE, AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté rapporte et porte affectation d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques, hors classe, au titre de l'année 2019.

Date d'application : 06/11/2019

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT AFFECTATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE, AU TITRE DE L'ANNÉE 2019.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT AFFECTATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE,
AU TITRE DE L'ANNÉE 2019



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Action
et des Comptes Publics

ARRÊTÉ

Rapportant et portant affectation d'une inspectrice divisionnaire des finances publiques, hors classe, au titre de l'année 2019

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;
- Vu l'arrêté du 4 juin 2019 portant affectation d'une inspectrice divisionnaire des finances publiques, hors classe, au titre de l'année 2019 ;

ARRÊTE :

Article premier : sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 4 juin 2019, en tant qu'elles concernent l'affectation de Madame Marie-Line MOURIER, inspectrice divisionnaire des finances publiques, hors classe :

| Nom | Prénom | N° DGFIP | Ancienne affectation | Nouvelle affectation | Grade | Date d'affectation |
|---------|------------|----------|---|--|---------------------|--------------------|
| MOURIER | Marie-Line | 848554 | DDFIP DE LA CHARENTE SPF ANGOULEME 2 | DDFIP DE LA CHARENTE EMPLOI ADMINISTRATIF | IDIV FIP HORS CL 03 | 06/11/2019 |

Article 2 : les dispositions du présent arrêté seront notifiées à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 24 OCTOBRE 2019

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE, CHEF DU BUREAU RH – 1B,

FLORENCE PLOYART

BOFiP
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme FOURNEL

ISSN 2268-0756